

# HABILITATION ÉLECTRIQUE B0 / H0 / H0V RECYCLAGE

## ARTICLE R. 4544-10 DU CODE DU TRAVAIL ET NF C 18-510

### MODALITÉS

- Formation en présentiel
- En inter dans nos locaux ou en intra
- Effectifs : Minimum : 4 / Maximum : 12
- Durée : 1 jour (7 heures : 6 heures de formation théorique et 30 minutes de formation pratique et 30 minutes de test)

### PUBLIC CONCERNÉ

Personnel non-électricien travaillant dans un environnement de risques électriques et/ou réalisant exclusivement des travaux d'ordre non électrique.

### PRÉREQUIS

Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage.  
Être en possession d'un titre d'habilitation individuel du niveau concerné.

### MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

La méthode pédagogique sera active et participative. Elle alternera :  
Apport théorique et réalisation de manœuvres de sécurité sur une installation électrique de formation.  
Formation dispensée par un consultant formateur expert dans le domaine.  
Un support de formation et/ou un livret sera remis en fin de formation.

### VALIDATION

Certificat de réalisation.  
Attestation d'habilitation préremplie.

### TARIFS

- En inter : 130 € HT
- En intra : 720 € HT pour un groupe de 12 personnes

### DÉLAI D'ACCÈS

La demande d'inscription doit se faire maximum 15 jours avant la formation.

### ACCESSIBILITÉ

Le centre est accessible aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous recommandons de nous consulter avant la formation pour tout aménagement particulier.

### OBJECTIFS

- Connaître les dangers de l'électricité
- Être capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques dans les meilleures conditions de sécurité

### MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

QCM et évaluation pratique individuels.

### CONTENU

#### Module Recyclage N° 1 (Exécutant opération d'ordre non électrique) (B0, H0, H0V)

- Les limites de l'habilitation (chiffre 0) (autorisations et interdictions, champs restrictifs de travail, zone de travail)
- Les équipements de protection collective (barrière, écran, banderole, etc.)
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux travaux
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique